Charleroi. — L'émigration de nos verriers continue.

Trente-cinq d'entr'eux ont pris, hier encore, le train à Jumet, pour Anvers. Ils s'embarquent aujourd'hui même pour New-York. Ces désertions sont le fruit des prédications intéressées des agents américains qu'on tolère trop chez nous.

Hier, à Roux, un garde-barrière a tiré deux coups de feu sur sa femme. Celle-ci est à l'agonie. Le meurtrier a été arrêté.

Gand. — Le 9 mai, un voyageur de commerce de Bruxelles, M. C., trouvait, à Gand, en sortant du train de Bruxelles, une liasse de billets de banque de 23,000 francs, appartenant à un marchand de chevaux allemand, qui voyageait dans le même compartiment, mais était sorti avant lui du train et s'était déjà éloigné. M. C. fit part de sa trouvaille au personnel de la gare, puis se mit à la recherche du marchand ; il le rencontra au faubourg d'Anvers, courant comme un fou vers la gare. Il le rassura et le marchand lui offrit avec effusion une pièce de cinq francs que M. C. refusa. L'Allemand déclara à celui qui venait de lui rendre ce service que cela ne se passerait pas comme cela, lui jura éternelle amitié et l'invita à dîner avec lui, mais lorsque M. C. se rendit à cette aimable invitation, il se trouva seul et forcé de dîner à ses frais, en songeant à l'ingratitude des hommes en général et de son ami le maquignon allemand en particulier.

Les véritables assassins de Bernays. — L'*Hôtel de Ville* répond ainsi à l'histoire, inventée par l'*Etoile belge*, qui fait d'Isam un officier français ayant avalé la grenouille:

Il a fallu deux colonnes de cette *Etoile* peu *Belge*, pour en arriver à dire que Isenard (Isam) est un joueur ; qu'il a, lui, officier français, dérobé 14,000 francs à la caisse de l'intendance ; qu'il avait des relations dans le grand monde ; que le maire d'une ville de France lui a procuré un faux passe-port pour se faire inscrire sur les registres de la population en Belgique ; qu'il recevait de France des boîtes de bonbons, des poulardes, etc.

Nous ajoutons que ce Isenard recevait régulièrement deux fois par mois, des lettres chargées, adressées à M. Van Humbeek, et dont une deuxième enveloppe, à l'intérieur, portait le mot : Isenard ; que cet Isenard a détourné une malle jaune et une couverture appartenant à Van Humbeek ; qu'il a, pour bien cacher son départ définitif, chargé Mme Van Humbeek de lui procurer un appartement pour son retour, ayant l'intention de ne plus revenir.

C'est donc avec raison que nous adjurons la justice de demander compte de l'emploi de sa journée du 7 janvier 1882, jour du crime, à un étranger, un joueur, un officier, qui a puisé dans la caisse de l'intendance, qui porte un faux nom, qui doit à la complaisance d'un magistrat français des faux papiers, qui a détourné une malle jaune et d'autres objets, au préjudice de Mme Van Humbeek.

Ses relations dans le grand monde, les hautes positions des membres de sa famille, ne sont d'aucun poids dans la balance de la justice. Eh ! Les *Peltzer* ne sont-ils pas des *hommes du monde* ?

Où l'*Etoile* voit-elle des trucs ? où est la mystification ? où est le roman ?

Un trac de l'*Etoile* : c'est d'écrire que l'assiette est marquée F. P. Nous affirmons avec tous ceux qui l'ont vue, qu'elle est marquée E. P.

Nous sommes dans le domaine de la réalité, et plus d'un homme du peuple a été arrêté et jeté en prison, contre lequel ne s'élevaient pas des présomptions aussi fondées que contre *Isenard*, auquel l'*Etoile* vient de lancer le pavé de l'ours.

Plus que jamais, nous croyons qu'il est du devoir de la justice de découvrir *Isenard* et de le mettre en présence de Mme *Van Humbeek*.

» La riposte est adroite, dit le *Courrier de l'Escaut*.

» Si *Isam* est l'officier français que l'on dit, la justice a le devoir de le poursuivre.

» 1° pour vol de 14,000 francs, en France.

» 2° pour vol d'une malle et autres objets appartenant à M. Van Humbeek, en Belgique.

» 3° pour port d'un faux nom, — délit prévu par la loi belge.

» Qu'on le poursuive donc. Alors on le *verra* et c'est seulement lorsqu'on le verra qu'on y croira. — On dit qu'on a montré sa photographie à Mme Van Humbeek ; il ne faut pas oublier qu'il est facile de changer la tête d'un portrait, de mettre, par exemple, sur un buste habillé en officier français, la tête du véritable *Isenard*, celui *qui ressemble comme deux gouttes d'eau à Léon Peltzer*. Qu'on montre donc l'officier ! »

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

M. Pasteur a fait hier, lundi, une lecture très importante sur le virus de la rage. Il a annoncé qu'il était arrivé à trouver le vaccin de cette épouvantable maladie. Ses expériences ne portent jusqu'à présent que sur les chiens, dont il a sacrifié et sacrifiera encore quelques centaines, et le vaccin nouveau ne convient jusqu'à présent qu'à eux. Avant d'oser s'en servir sur l'homme, il convient, comme le dit M. Pasteur, « d'en multiplier les preuves à l'infini sur des espèces animales diverses. »

Nous publions *in extenso* la note de M. Pasteur. Pour qu'elle soit facilement comprise de ceux qui ne sont pas au courant de ses autres travaux sur la rage, il est nécessaire de rappeler brièvement quelques expériences auxquelles il fait allusion dans sa note.

M. Pasteur a prouvé que la rage est due à un virus qui attaque principalement les centres nerveux et qui fait des ravages plus terribles et plus rapides lorsqu'on l'inocule dans les méninges, après avoir trépané le crâne.

On verra par la note ci-jointe que M. Pasteur a atténué le virus rabique de façon à en faire un vaccin. En inoculant ce virus atténué au chien, on lui donne en quelque sorte une rage atténuée qui ne le tue pas et qui le préserve de contracter pendant le reste de sa vie la rage ordinaire ou *rage des rues*.

Voici la note que M. Pasteur a lue hier à l'Académie des sciences.

Ce document est intitulé : *Sur la Rage*, par M. Pasteur, avec la collaboration de MM. Chamberland et Roux :

Le grand fait de la virulence variable de certains virus et la préservation d'une virulence par une autre de moindre intensité est aujourd'hui non seulement acquis à la science, mais encore entré dans le domaine de la pratique. Dans une telle direction d'études, on comprend tout l'intérêt qu'offre la recherche de méthodes d'atténuation appropriées à de nouveaux virus.

J'ai l'honneur d'apporter aujourd'hui à l'Académie un progrès dans ce sens, relatif à la rage.

I. Si l'on passe du chien au singe, et ultérieurement de singe à singe, la virulence du virus rabique s'affaiblit à chaque passage. Lorsque la virulence a été diminuée par ces passages de singe à singe, si le virus est ensuite reporté sur le chien, sur le lapin, sur le cobaye, il reste encore atténué. En d'autres termes, la virulence ne revient pas de prime-saut à la virulence du chien à *rage des rues*. L'atténuation, dans ces conditions, peut-être amenée facilement par un petit nombre de passages de singe à singe, jusqu'au point de ne jamais donner la rage au chien par des inoculations hypodermiques. L'inoculation par la trépanation, méthode si infaillible pour la communication de la rage, peut même ne produire aucun résultat, en créant néanmoins, pour l'animal, un état réfractaire à la rage.

II. La virulence du virus rabique s'exalte quand on passe de lapin à lapin, de cobaye à cobaye. Lorsque la virulence est exaltée et fixée au maximum sur le lapin, elle passe exaltée sur le chien et elle s'y montre beaucoup plus intense que la virulence du virus rabique du chien à *rage des rues*. Cette virulence est telle, dans ces conditions, que le virus qui la possède, inoculé dans le système sanguin du chien, lui donne constamment une rage mortelle.

III. Quoique la virulence rabique s'exalte dans son passage de lapin à lapin ou de cobaye à cobaye, il faut plusieurs passages par le corps de ces animaux pour qu'elle récupère son état de virulence maximum, quand elle a été diminuée d'abord chez le singe.

De même la virulence du chien à *rage des rues* qui, comme je viens de le dire, n'est pas de virulence maximum à beaucoup près, exige, quand elle est portée sur le lapin, plusieurs passages par par des individus de cette espèce, avant d'atteindre son maximum.

Une application raisonnée des résultats que je viens de faire connaître permet aisément de prendre les chiens réfractaires à la rage. On comprend, en effet, que l'expérimentateur puisse avoir à sa disposition des virus rabiques atténués de diverses forces : les uns, non mortels, préservent l'économie des effets de virus plus actifs et ceux-ci de virus mortels.

Prenons un exemple. On extrait le virus rabique d'un lapin mort par trépanation à la suite d'une durée d'incubation qui dépasse de plusieurs jours l'incubation la plus courte chez le lapin. Celle-ci est invariablement comprise entre sept et huit jours à la suite de l'inoculation par trépanation du virus le plus virulent. Le virus du lapin, à plus longue incubation, est inoculé, toujours par trépanation, à un second lapin ; le virus de celui-ci à un un troisième. A chaque fois, ces virus, qui deviennent de plus en plus forts, sont inoculés à un chien. Ce dernier se trouve être ensuite capable de supporter un virus mortel. Il devient entièrement réfractaire à la rage soit par inoculation intraveineuse, soit par trepanation, du virus de chien à *rage des rues*.

Par des inoculations de sang d'animaux, je suis arrivé à simplifier beaucoup les opérations de la vaccination et à procurer au chien l'état réfractaire le plus décidé. Je ferai connaître bientôt à l'Académie l'ensemble des expériences sur ce point.

Il y aurait un intérêt considérable, présentement et jusqu'à l'époque éloignée de l'extinction de la rage par la vaccination, à pouvoir supprimer le développement de cette affection à la suite de morsures par des chiens enragés. Sur ce point, les premières tentatives que j'ai entreprises me donnent les plus grandes espérances de succès. Grâce à la durée d'incubation de la rage à la suite de morsures, j'ai tout lieu de croire que l'on peut sûrement déterminer l'état réfractaire des sujets avant que la maladie mortelle éclate à la suite de la morsure.

Les premières expériences sont très favorables à cette manière de voir, mais il faut en multiplier les preuves à l'infini sur des espèces animales diverses avant que la thérapeutique humaine ait la hardiesse de tenter sur l'homme cette prophylaxie.

L'Académie comprendra que, malgré la confiance que m'inspirent mes nombreuses expériences poursuivies depuis quatre années, ce n'est pas sans quelque appréhension que je publie aujourd'hui des faits qui ne tendent à rien moins qu'à une prophylaxie possible de la rage.

Si j'avais eu à ma disposition des moyens matériels suffisants, j'aurais été heureux de ne faire cette communication qu'après avoir sollicité de l'obligeance de quelques-uns de mes confrères de cette Académie et de l'Académie de médecine le contrôle des conclusions que je viens de faire connaître.

C'est pour obéir à ces scrupules et à ces mobiles que j'ai pris la liberté d'écrire, ces jours derniers, à M. Fallières, ministre de l'instruction publique, en le priant de vouloir bien nommer une commission à laquelle je soumettrais mes chiens réfractaires à la rage. L'expérience maîtresse que je tenterais, en premier lieu, consisterait à extraire de mes chenils vingt chiens réfractaires à la rage qu'on placerait en comparaison avec vingt chiens devant servir de témoins. On ferait mordre par des chiens enragés successivement ces quarante chiens. Si les faits que j'ai annoncés sont exacts, les vingt chiens considérés par moi comme réfractaires résisteront tous pendant que les vingt témoins prendront la rage. Une seconde expérience non moins décisive aurait pour objet quarante chiens, dont vingt vaccinés devant la commission et vingt non vaccinés. Les quarante chiens seront ensuite trépanés par les virus de chien à *rage des rues*. Les vingt chiens vaccinés résisteront ; les vingt autres mourront tous de la rage, soit paralytique, soit furieuse.

Cette note, on le voit, contient deux découvertes également précieuses : l'une est celle du vaccin du chien contre la rage ; l'autre, qui est annoncée seulement, nous touche de plus près encore. Ce n'est rien moins que la guérison de la rage pendant sa période d'incubation, c'est-à-dire pendant le temps qui sépare la morsure fatale des premiers symptômes de la maladie.

Nous pouvons donner, en terminant, les noms des membres de la commission qui vient d'être nommée, par arrêté ministériel, pour assister aux expériences et en constater les résultats :

Ce sont MM. Paul Bert, Vulpain, Bouley, Béclard, Villemain, Tisserand.

MM. Béclard et Villemain font partie de l'Académie de médecine ; MM. Bert, Bouley et Vulpian appartiennent à l'Académie des sciences ; M. Tisserand est directeur de l'agriculture.

FAITS DIVERS

Les fêtes de Pompeï. — Des fêtes aussi curieuses qu'intéressantes viennent d'être données à Pompeï. Une correspondance adressée à un journal étranger en fait le récit que nous reproduisons ci-après :

A une heure et demie, la fête commence. Le cortège impérial part du Forum en s'acheminant par la voie de la Fortune. En tête, le groupe des musiciens qui jouent la marche du maestro Carlo Sebastiani. Les instruments : trompettes, cymbales, cithares, etc., font beaucoup d'effet. Les couleurs éclatantes et les formes diverses des costumes forment un coup-d'œil admirable.

Le cortège de l'empereur dans sa magnifique litière, reproduite d'après celle du musée du Capitole et portée par seize esclaves, est superbe.

Le cortège défile dans l'ordre suivant : l'empereur, vingt-quatre clients, dix sénateurs portant de magnifiques tuniques, douze prétoriens à pied, douze duumvirs, deux édiles, dix decurions. Puis des guerriers, des lutteurs et le peuple.

Presque tous ont la tête découverte suivant la coutume des Romains.

Les femmes ont de belles tuniques blanches recouvertes d'étoffes raides ou de longues étoles.

Leur coiffure est en forme de casque, boucles d'oreilles et colliers (*torques*).

Le cortège est arrivé au cirque où il entre par l'arc de triomphe.

Après avoir pris place sur le *pulvinar*, l'empereur donne le signal et les jeux commencent.

Dans la tribune du public, en face du *podium* impérial, il y a une agglomération compacte qui contraste singulièrement avec ce peuple du cirque.

Les parasols des dames tiennent lieu du *velarum*.

Les chars à deux chevaux sont sortis des *Carceres*. Ils sont quatre, représentant quatre factions : l'*Albata*, avec le cocher en blanc à liserés rouges et casque panaché ; la *Prasina*, cocher en bleu et liserés rouges ; la *Venata*, azur et rouge, la *Russata*, rouge et liserés blancs.

Le parcours de la piste excite un vif intérêt.

C'est la faction *Veneta* qui remporte la victoire.

Le char blanc et rouge a eu ses roues brisées.

Après la course des chars, les courses des chevaux ne font pas d'effet.

La visite aux boutiques (*tabernæ*), reconstituées dans la rue de l'Abondance et dans la rue des Thermes du Forum, a été peu intéressante. On a échangé peu de *pecunia* et peu de *sesterces*.

Après la visite aux *tabernæ* et le *jentaculum*, c'est-à-dire le déjeuner à la pompéienne, fête nuptiale.

Le cortège était gracieux.

Le chant de l'Epithalame a été trouvé admirable.

Le cortège et la cérémonie ont eu lieu dans un ordre rigoureusement historique.

Les fêtes se sont terminées à quatre heures et demie.

Le retour de l'empereur a été très beau. Mais quelques prétoriens sont tombés de cheval.

Des concerts avaient lieu sur divers points de la ville.

Les aigles romaines faisaient un effet étrange sur les enseignes aux trois couleurs nationales.

En somme, spectacle intéressant et bien réussi.

Le Sun's Beam. — Voici une très curieuse histoire de diamants, qui vient d'avoir son dénouement, et à qui la prochaine ouverture de l'exposition de pierres précieuses de la salle des Etats donne encore plus d'intérêt.

En 1866, un diamant magnifique était trouvé dans une mine chilienne, voisine de Caracolès. Nous ne nous souvenons plus combien il pesait de carats, mais il fut estimé à dix-huit cent mille francs. Son propriétaire, qui se nommait Joam Pareso, vint en Europe pour le vendre, et la colporta successivement de capitale en capitale. Finalement, il trouva acquéreur en Angleterre, et cet acquéreur n'était autre que la reine Victoria. La pierre fut remise par M. Pareso à un joaillier de Bond Street, chargé de le monter. Puis le Chilien toucha son argent et retourna dans son pays. Pendant huit jours, la magnifique gemme — à qui avait été donné le nom de *Sun's Beam*, c'est-à-dire Rayon de Soleil — fut exposée dans la vitrine du bijoutier.

Puis, un beau matin, celui-ci trouva la caisse spéciale dans laquelle il avait enfermé le *Sun's Beam* fracturée, le diamant avait disparu.

Pendant plus de six mois, toute la police fut sur pied, mais on ne trouva rien. Le malfaiteur mystérieux avait filé sans laisser de traces. Finalement, on dut renoncer à mettre la main sur lui. Et tout le bruit qu'avait fait l'affaire s'éteignit. Le bijoutier anglais avait en partie indemnisé la couronne de la perte subie par elle.

Or, le 7 mai courant mourait à Strasbourg un Anglais du nom de Julian Partridge. C'était un homme de soixante-dix ans environ, qui paraissait très misérable, et logeait dans un garni du dernier ordre. Aussi, quelle ne fut pas la surprise de son logeur, lorsque, dans une poche de son gilet tout déchiqueté, il trouva un diamant d'une grosseur extraordinaire.

Il était enveloppé dans une note explicative, qu'avait écrite Julian Partridge, se sentant mourir. Dans cette lettre, il déclarait que le diamant était le *Sun's Beam*, et avait été volé par lui. Il avait réussi à se mettre à l'abri des recherches ; mais, sachant que le signalement de l'admirable pierre avait été envoyé aux joailliers du monde entier, il n'avait jamais osé la proposer à personne. Si bien qu'après une vie de misère, il avait fini par s'éteindre à force de privations, et il était mort de pauvreté, avec un brillant de dix-huit cent mille francs dans sa poche.

Le *Sun's Beam*, bien entendu, va faire retour à la couronne d'Angleterre, et celle-ci rendra au bijoutier de Bond-Street, l'indemnité payée par lui.

Ajoutons que *Sun's Beam* sera, au point de vue de la valeur, la seconde pierre du trésor britannique. La plus belle est le *Ko-Hi-Noor*, diamant indien qui est gros comme un petit œuf de pigeon, et que la reine pique souvent au milieu de sa coiffure dans les cérémonies officielles. Pour les autres diamants qu'elle possède, nous ne croyons pas qu'il en existe d'autres dont la valeur dépasse un million de francs.

Achetez vos ombrelles, vos cannes, dernières nouveautés de Paris et de Londres, à la Grande Maison, 52 bis, rue Esquermoise, à Lille. Articles spéciaux et uniques.

13,15,17,19,21,23,25,27—10820

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Une grève en Angleterre

Londres, 20 mai.

Quinze cents teinturiers sont en grève à Bradford. Ils demandent une augmentation de 10 0/0 sur leur salaire. D'autres teinturiers ont promis de se joindre à eux, et on s'attend à une grève générale de 5,000 ouvriers teinturiers. Pour empêcher que l'ordre soit troublé, des agents de police ont stationné ce matin devant un certain nombre de teintureries. Mais il n'y a pas eu de désordres.

Les ouvriers d'une seule fabrique travaillent en ce moment. Deux mille ouvriers teinturiers se sont réunis, hier matin, et ont décidé que la grève continuerait jusqu'à ce qu'on fasse droit à leur demande de 10 0/0 d'augmentation.

Le président de San Salvador à Paris

Paris, 20 mai.

M. Zalvidar, président de la République de San Salvador, est arrivé hier à Paris.

M. Zalvidar, qui est un des hommes les plus considérables des républiques latines, a habité longtemps Paris, où il a fait toutes ses études et où il a pris son grade de docteur en médecine.

Le président de la République de San Salvador est accompagné de sa femme, de son ministre de l'instruction publique et d'un général ; on pense qu'il sera officiellement reçu aujourd'hui à l'Elysée.

Les amendements à la révision

Paris, 20 mai.

De nombreux amendements seront présentés au projet du gouvernement sur la révision.

L'amendement portant suppression complète du Sénat ne réunira pas plus de 50 voix.

M. Floquet, présentera un amendement fort important à la Constitution de 1875, qui peut se résumer ainsi :

1° Permanence des Chambres, qui ne peuvent actuellement se réunir en session extraordinaire que par décret du chef de l'Etat ;

2° Réduction à cinq années des pouvoirs du président de la République ;

3° Suppression du droit de dissolution, ou tout au moins suppression de l'intervention particulièrement du Sénat dans une mesure qui engage la responsabilité ministérielle.

Un autre amendement déposé par un membre de l'Union républicaine et accepté par M. Jules Ferry est ainsi conçu : « Nul ne pourra être élu président de la République, ou président du Congrès, s'il appartient à une famille ayant régné en France. »

La candidature sénatoriale de M. Pasteur

Paris, 20 mai.

Un journal du matin met en avant la candidature de M. Pasteur au siège de sénateur inamovible vacant en ce moment.

M. Pasteur remplacerait M. Wurtz, cette autre illustration scientifique que la France vient de perdre.

Li-Fong-Pao rappelé

Londres, 19 mai.

Le *Standard* reçoit de son correspondant de Berlin, le 18 mai soir, la dépêche suivante : Li-Fong-Pao a été rappelé en Chine pour y être chargé de hautes fonctions.

Il sera remplacé par un autre ambassadeur, qui sera accrédité près des gouvernements de Berlin, de Paris, de Londres et de Vienne, et aura Berlin pour résidence fixe.

Cette décision indique un changement important dans les idées de la Chine, concernant l'importance des différentes capitales européennes.

Disgrâce du vice-roi de Yun-Quen

Londres, 19 mai.

On mande de Shang-Haï, 19 mai, à l'agence Reuter : Le *North China Herald* annonce que le vice-roi de Yun-Quen est en disgrâce pour avoir retiré, sans instructions, des troupes chinoises du Tonkin et les avoir envoyées dans la province du Yun-Nam.

Tremblement de terre

Madrid, 19 mai.

Un tremblement de terre qui n'a duré que quelques secondes, a été ressenti à Palamos en Catalogne et sur la frontière de France.

Il n'y a eu ni accident de personnes, ni dégâts.

Journal officiel.—*Sommaire du 20 mai.*—PARTIE OFFICIELLE. — Réception par le président de la République de M. Léon Fernandez, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République de Costa-Rica.

Décrets portant nominations dans la magistrature des cours d'appel et des tribunaux de première instance ; — nommant des juges de paix et des suppléants ; — nommant un receveur particulier des finances ; — constituant en entrepôt réel des douanes les locaux affectés à l'exposition géographique de Toulouse ; — nommant des courtiers-interprètes et conducteurs de navires à Nantes (Loire-Inférieure) et au Havre (Seine-Inférieure).

Arrêté nommant les membres d'une commission spéciale chargée de contrôler les expériences de M. Pasteur sur la prophylaxie de la rage.

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations d'officiers de réserve dans le service des bureaux de l'intendance militaire.

Décision portant mutations dans le service d'état-major.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers par FIL SPÉCIAL.)

Conseil des ministres

Paris, 20 mai.

Le conseil des ministres s'est réuni sous la présidence de M. Grévy. Il a pris connaissance du texte de la déclaration qui sera lue à la Chambre et au Sénat.

Les ministres se sont ensuite occupés du projet de crédits pour le Tonkin. Ce projet sera prochainement soumis au Parlement.

Le conseil a décidé de déposer samedi le projet de révision.

Dans les couloirs

Paris, 20 mai.

On ne se douterait pas que c'est aujourd'hui la rentrée des Chambres.

Peu de curieux sont aux abords du Palais-Bourbon. La salle est loin d'être complète. Les couloirs présentent leur physionomie ordinaire.

Le bruit court dans les couloirs — et nous le reproduisons sous les plus expresses réserves — qu'une rupture complète vient de se produire entre le prince Napoléon et son fils, le prince Victor. Ce dernier aurait pris un appartement particulier.

La commission de l'armée a nommé M. Tezenas président en remplacement de M. Margaine. On croit que la continuation de la discussion sera remise à lundi.

Avant la séance

Paris, 20 mai.

Avant l'ouverture de la séance, on distribue le rapport de M. Giard sur les conseils de prud'hommes ;

La proposition de loi de M. Margaine sur le recrutement de l'armée ;

Le projet de loi accordant 780,000 francs à la mission de Brazza dans l'Afrique centrale ;

La proposition sur le commerce des boissons, laquelle considère comme un délit de vendre sous la dénomination de vin ou eau-de-vie tout produit ne résultant pas immédiatement de la fermentation ou de la distillation des jus du raisin récolté au moment de la maturité.

La séance

Paris, 20 mai.

La reprise de la session législative a eu lieu à deux heures, sous la présidence de M. Brisson.

M. Ferry a donné lecture de la déclaration du gouvernement.

La lecture de cette déclaration a été très froidement accueillie.

Le mauvais effet qu'elle a produit n'a pas peu augmenté quand l'amiral Peyron est venu, immédiatement après, déposer les projets de crédits pour le Tonkin et Madagascar.

Ces crédits sont de 36 millions 400 mille francs pour le Tonkin et de 5 millions pour Madagascar.

Après un rapide exposé des motifs, la déclaration expose le texte de la convention et des préliminaires de Tien-Tsin tels que les a transmis le télégraphe.

La Chine consent à ouvrir au commerce les provinces limitrophes du Tonkin ; la France renonce à toute indemnité de guerre.

Aussitôt après, M. de Soubeyran a déposé une interpellation sur la conversion de la dette tunisienne. Cette interpellation sera discutée vendredi.

Avant de lever la séance, M. Brisson dit qu'il croit être l'interprète de tous les partis, en adressant à nos soldats un nouveau témoignage de sympathie. (Applaudissements unanimes.)

La prochaine séance est fixée à vendredi.

Droits sur les farines et le bétail

Paris, 20 mai.

Le gouvernement a décidé de déposer un projet tendant à relever les droits d'entrée en France des farines et du bétail.

Au Congo

Londres, 20 mai.

Les journaux de Londres disent que la France s'est engagée à respecter les droits de l'Association internationale africaine. L'association a promis, de son côté, de céder éventuellement ses territoires à la France. Aucune taxe ne sera imposée sur les marchandises importées dans les territoires de l'association. Des droits égaux seraient assurés à tous, sans distinction de nationalité.

Le *Times* blâme cet arrangement.

Au Soudan

Londres, 20 mai.

Le *Standard* annonce que le commissariat anglais au Caire a reçu l'ordre d'acheter 12.000 chameaux pour l'expédition du Soudan.

Le *Daily-News* dit que l'amiral Hewett, arrivé à Abowa le 24 avril, a trouvé une population hostile qui a insulté les officiers anglais. Le roi Jean d'Abyssinie n'a envoyé aucune députation, mais il a promis de venir bientôt.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, du Nord, de la Petite Ceinture de Paris, de la Haute-Italie et Compagnies anglaises.

Exposition générale Italienne à Turin

BILLETS D'ALLER & RETOUR POUR TURIN

valables pendant 60 jours consécutifs

PRIX DES PLACES (aller et retour)

	1re classe	2e classe
Londres	110fr.	157 fr.
Calais	105 50	124 50
Boulogne	160 »	120 »
Paris	122 »	91 »

Ces billets seront délivrés du 25 avril au 14 octobre 1884, et donneront droit d'arrêt facultatif dans toutes les gares situées sur le parcours français, entre Paris et Modane, et sur les parcours italiens, tant à l'aller qu'au retour. Ils seront valables pour tous les trains ayant des voitures de la classe du billet (y compris, par conséquent, les express et les rapides).

On peut se procurer des billets à Paris : dans les bureaux succursales de la Compagnie ; à la gare, à l'agence Lubin, boulevard Haussmann, 36 ; à l'agence Cook et fils, rue Scribe, 9, place du Havre, 15, et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines ; à l'agence des Wagons-Lits, rue Scribe, 2 ; à l'agence Gaze, 8, rue Duphot ; à l'agence Caygill, avenue de l'Opéra.

NOTA.— Les voyageurs trouveront aux gares de Turin-Porte-Neuve et du Turin-Porte-Suze, des billets valables pendant quinze jours, permettant d'effectuer les voyages-circulaires B, C et D suivants :

		PRIX DES BILLETS			
		Turin P N		Turin P S	
		1re classe	2e classe	1re classe	2e classe
Voyage B	Turin, Milan, Côme, Tremezzina, Lecco, Monza, Milan, Turin, ou réciproquement.	37f »	27f30	36f10	26f60
Voyage C	Turin, Novare, Arone Magadino, Arone, Gallarate, Milan, Novare, Turin, ou réciproquement.	40.85	31.65	40.05	31.05
Voyage D	Turin, Milan, Côme, Bellagio, Menaggio, Porlezza, Lugano, Luino, Locarno, Cannobbio, Arone, Gallarate, Milan, Turin, ou réciproquement.	51.05	42 90	52.15	42.20

20749

LA Cie DE RIO-TINTO met en souscription publique avec le concours de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, et de MM. Matheson et Cie (de Londres) 60,000 obligations hypothécaires (2e série) de 500 francs, remboursables au pair en 33 ans et rapportant un intérêt annuel de 25 francs, nets de tout impôt. Le prix d'émission est de 475 fr., jouissance du 1er avril 1884, soit net à payer 468 fr. 75. On verse en souscrivant 50 francs par obligation ; les autres versements sont échelonnés du 31 mai au 5 septembre 1884. Ces obligations offrent un revenu de 5,33 0/0, non compris la prime de remboursement ; elles sont de même nature que celles émises en 1880, lesquelles ont obtenu une large plus-value sur le prix d'émission et se négocient depuis longtemps au dessus du pair.

LA RICHESSE DES MINES DE RIO-TINTO est universellement reconnue. Il a été distribué aux actionnaires, pendant les cinq dernières années, près de 40 millions de francs. Le produit de l'émission actuelle permettra d'augmenter encore la production des mines dans une proportion considérable. — La souscription sera ouverte le samedi 24 mai 1884 à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence, à Paris, dans tous ses bureaux de quartier, à Paris, et dans toutes ses agences en France et à l'Étranger. — On peut souscrire, dès à présent par correspondance. 20750

JURISPRUDENCE INDUSTRIELLE

Accidents. — Responsabilité du patron

Il est de jurisprudence constante que le patron ne doit être déclaré responsable de l'accident survenu à l'un de ses ouvriers, dans l'exercice de sa profession, qu'autant qu'une faute peut être relevée contre lui. Mais il est admis, d'autre part, que le patron est en faute par cela seul qu'il n'a pas mis à la disposition de ses ouvriers les instruments de protection habituellement usités.

Par exemple, les ouvriers mécaniciens sont fréquemment exposés à être blessés aux yeux par des *éclats de fonte. On a imaginé, pour les garantir*, des lunettes à résilles métalliques.

Les ouvriers ne se servent guère de ces lunettes, parce qu'elles apportent une certaine gêne dans le travail, et que leur efficacité est douteuse. Cependant, la cour de Paris a décidé récemment que le patron qui n'en aurait pas mis, dans son atelier, à la disposition de ses ouvriers, devrait être déclaré responsable des accidents.

COMMERCE

DRAPERIES

On écrit de Sedan, au *Courrier de la Fabrique* :

En ce moment, on ne fait presque pas d'affaires ; cependant, celles qu'on traite sont au cours. Les fabricants tiennent à vendre, mais à leurs prix.

Il s'expédie beaucoup de taupeline et édredon en bon marché, ainsi que quelques couleurs.

Les fabricants de drap amazone reçoivent des commissions pour livrer en juin et juillet. Le drap lisse boude en ce moment. Les genres pour communiants sont confectionnés.

Le fabricant de casquettes employant l'ondulé été peut s'adresser au commissionnaire J. Jacquemart, qui en a 300 mètres à solder.

Mouvement commercial de la huitaine.

Draperie		Laines	
1883 :	45.705 kil.	Arrivages :	72.875 kil.
1884 :	33.134 kil.	Expéditions	41.542 kil.

COTONS

Le Havre, 20 mai

Ventes : 339 balles. Marché soutenu.

Liverpool, 23 mai.

Ventes : 10,000 balles. Marché soutenu

New-York, 20 mai.

Middling Upland, 11 7/16.

Recettes aux Etats-Unis : 1800 balles Inchangé.

Cotes en cents du Middling, classe américaine : à New-Orléans, 11 1/2 Savannah, 11 3/8.

TISSUS ET FILÉS

Rouen, 17 mai.

Pour le moment, les transactions sont à peu près nulles et nos renseignements se bornent à constater une situation qui a renouvelle périodiquement à plusieurs époques de l'année, et sans qu'il y ait lieu de s'en étonner. D'ailleurs, pendant ce temps d'arrêt dans la vente de tous les tissus, il existe toujours un petit courant d'affaires qui est entretenu d'une part par les voyageurs et de l'autre par la correspondance qui, dans beaucoup de cas, permet aux acheteurs de réaliser une économie de temps et d'argent.

Bientôt le tissage à la main va entrer en plein chômage, aussi les fabricants se hâtent-ils de remplir leurs derniers engagements avant le départ des ouvriers.

BOURSE COMMERCIALE DE PARIS

du mardi 20 mai 1884

	Cours précéd.	Cours du jour
Huile de colza — Tendance calme		
Disponible	67 —	67 25
Juin	67 75	68 —
Juillet août	69 50	69 25
4 derniers	71 —	71 —
Huile de lin		
Disponible	51 75	51 50
Juin	51 75	51 50
Juillet-août	52 50	52 25
4 derniers	53 75	53 50
Spiritueux. — Tendance soutenue		
Disponible	45 25	45 25
Juin	45 50	45 50
Juillet août	45 75	45 75
4 derniers	46 50	46 75
Stock : 16.225		
Farines 9 marques. — Tendance soutenue.		
Disponible	46 90	46 80
Juin	47 40	47 35
Juillet-août	48 40	48 30
4 derniers	49 60	49 50
Marque Corbeil	53 —	53 —
Circulation : 6,100		
Blés. — Tendance calme.		
Disponible	23 10	23 25
Juin	23 40	23 40
Juillet-août	23 60	23 75
4 derniers	24 —	24 —
Seigles. — Tendance calme		
Disponible	16 25	16 —
Juin	16 25	16 30
Juillet-août	16 50	16 50
4 derniers	17 —	17 —

Temps : Couvert.

Marché de la Villette du 19 mai

Espèces	Amen.	Vend.	Prix au kilo 1re q.	2e q.	3e q.	Prix extr
Bœufs	2086	2063	1 76	1 60	1 30	1 21 à 1 80
Vaches	396	392	1 70	1 44	1 28	1 10 1 74
Taureaux	179	179	1 50	1 44	1 30	1 14 1 58
Veaux	1274	1245	2 30	2 10	1 80	1 60 2 20
Moutons	18224	17574	2 02	1 82	1 65	1 56 2 06
Porcs	2400	2314	1 36	1 32	1 26	1 20 1 40

MARCHÉS DE LILLE

20 mai	HUILES l'hectolitre		GRAINES l'hectolitre		TOURT les 100 kil	
	Cours du jr	C pr.				
Colza	68	70 ..	26 ..		20 ..	20 50
Epurée	74	76 ..			.. ..	.. ..
Œillette b g	.. .. ..	.. ..	26	29	18	.. ..
Lin de pays	.. .. ..	53 50	20	23	24 75	25 ..
Lin étranger	.. .. ..	49 50	20	22	22 50	23 50
Chanvre	.. .. ..	.. ..	15	17	17	..
Cameline	.. .. ..	.. ..	16	18	17	18

Marché d'Orchies du 1er mai

Blé bl. 1re qté.	19 25 à	.. ..	Pois	.. ..	.. à ..
— 2e —	18 ..	.. ..	Escourgeon	.. ..	.. ..
— 3e —	17 ..	.. ..	Orge	.. ..	.. ..
Blé de sem.	.. ..		GRAINES GRASSES		
Blé roux	14 ..	16 50	Colza	.. ..	.. ..
Seigle	12 75	13 25	Graine de lin	13 ..	16 ..
Avoine	6 ..	9 ..	Cameline	.. ..	.. ..
Fèves	14 ..	15 50	Chènevis	.. ..	.. ..

MARCHÉ D'ANVERS 19 mai

Tous les prix s'entendent en